

## TRM – ACTUALITE FISCALE

# Accise acquittée sur le gazole - janvier 2026

Les taux de remboursement de l'accise sur le gazole (ex-TICPE) sont publiés par la Direction générale des Finances publiques (DGFiP). Les articles 312 et suivants du code des impositions sur les biens et services (CIBS) prévoient l'application de ce dispositif<sup>1</sup>. Pour les transporteurs routiers de marchandises, la demande est mensuelle, trimestrielle ou annuelle.

## 1. Taux de remboursement régionaux et taux forfaitaire pondéré en 2025, valables pour les entreprises de transport routier de marchandises

*Rappel :* Pour être éligible au remboursement partiel de l'accise sur le gazole, le véhicule doit remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- Poids (PTAC) de 7,5 tonnes ou plus
- Circulation sur la route (les engins du BTP type grues sont exclus)
- Utilisation professionnelle du véhicule
- Immatriculation dans un pays de l'Union européenne (UE)
- Achat du gazole en France métropolitaine (le gazole acheté dans les départements d'outre-mer : Guadeloupe - Guyane - Martinique - Mayotte - La Réunion est exclu)

Régions	Taux de remboursement de l'accise sur le gazole TRM pour 2025 (en euro/hL)
AUVERGNE - RHÔNE-ALPES	15,56
BOURGOGNE - FRANCHE - COMTE	15,56
BRETAGNE	15,56
CENTRE - VAL DE LOIRE	15,56
CORSE	14,21
GRAND EST	15,56
HAUTS - DE - FRANCE	15,56
ÎLE-DE-FRANCE	17,45
NORMANDIE	15,56
NOUVELLE AQUITAINE	15,56
OCCITANIE	15,56
PAYS DE LA LOIRE	15,56
PACA	15,56
TAUX FORFAITAIRE PONDÉRÉ	15,75

Source : DGFiP

<sup>1</sup>. <https://www.impots.gouv.fr/accise-sur-les-produits-pétroliers-ex-ticpe-remboursements-des-taxis-et-transporteurs>

## 2. Accise gazole au 1<sup>er</sup> janvier 2026

### 2.1. Accise sur les énergies acquittée sur le gazole

- L'accise nationale (hors Corse) appliquée au gazole routier s'élève à 60,75 €/hL au 1<sup>er</sup> janvier 2026<sup>2</sup>.
- Pour les produits de la catégorie fiscale des gazoles vendus en Corse, le tarif normal est minoré de 1,35 €/hL<sup>3</sup>.
- L'article L312-40 du Code des impositions sur les biens et services qui autorisait la région Île-de-France à augmenter l'accise, en plus de tout le reste, de 1,89 €/hL au titre de la modulation de la fraction d'accise dédiée à « Île-de-France Mobilités » a été abrogé.

Régions	Accise gazole totale par région au 1 <sup>er</sup> janvier 2026 en euro/hL
AUVERGNE – RHÔNE - ALPES	60,75
BOURGOGNE – FRANCHE - COMTE	60,75
BRETAGNE	60,75
CENTRE - VAL DE LOIRE	60,75
CORSE	59,40 <sup>4</sup>
GRAND EST	60,75
HAUTS - DE - FRANCE	60,75
ÎLE-DE-FRANCE	60,75
NORMANDIE	60,75
NOUVELLE AQUITAINE	60,75
OCCITANIE	60,75
PAYS DE LA LOIRE	60,75
PACA	60,75

Source : Circulaire du 26 décembre 2025 - Droits et taxes applicables aux produits énergétiques  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

<sup>2</sup> Article L.312-35 du Code des impositions sur les biens et services (expression en €/MWh dans le Code)

<sup>3</sup> Article L. 312- 41 du Code des impositions sur les biens et services (expression en €/MWh dans le Code)

<sup>4</sup> Ce tarif inclut la réfaction de 1,35 euro/MWh qui s'applique aux gazoles destinés à être utilisés sur le territoire Corse, conformément à l'article L. 312- 41 du Code des impositions sur les biens et services (expression en €/MWh dans le Code)

## **2.2. Accise appliquée au gazole professionnel utilisé par les entreprises de transport routier de marchandises**

En 2026, le taux d'accise appliqué au gazole professionnel TRM s'élève à **45,19 €/hL<sup>5</sup>**. Le taux de remboursement partiel de l'accise bénéficiant aux entreprises de TRM pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes correspond à la différence entre l'accise nationale et le taux d'accise appliqué au gazole professionnel

Ce taux s'élève à **15,56 €/hL** en France métropolitaine (hors Corse), à 14,21 €/hL en Corse.

---

<sup>5</sup> Article L.312-48 du Code des impositions sur les biens et services. Version en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025 (expression en €/MWh dans le Code)